02B-212000335-20211110-2021-01-11-32-DF

ccusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2021

our l'autorité compétente par délégation





# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du Mercredi 10 novembre 2021

## Objet: Augmentation du volume horaire d'un agent

**Date de la convocation**: jeudi 4 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	42	
Nombre de membres en exercice :	42	
Quorum:	22	
Nombre de membres présents :	32	
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.		

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle; Madame VESPERINI Françoise

#### Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ;

Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

2021/NOV/01/32 Page **1** sur **2** 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20211110-2021-01-11-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2021 Affichage : 22/11/2021

our l'autorité compétente par délégation



Le conseil municipal,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 27 octobre 2021;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 8 novembre 2021 ;

**Considérant** qu'eu égard aux besoins du service pôle jeunesse et loisirs il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un adjoint d'animation titulaire à 28h dont l'ancienneté et la valeur professionnelle sont avérées ;

Considérant que cette augmentation sera déclinée comme suit :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 28h en 1 poste d'agent d'animation à 35 h

Après avoir entendu le rapport de Didier GRASSI, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité,

### Article 1:

- **Approuve** l'augmentation du volume horaire pour le poste proposé d'adjoint d'animation.

## Article 2:

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Signé par : Pierre SAVELLI

Date: 20/11/2021 Qualité : MAIRE Page 2 sur 2